

DECISION n° 2024-234

Portant sur un contrat de cession avec l'association de l'Ecole de Musique de Bouc-Bel-Air.

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 16 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure le contrat passé avec L'Ecole de Musique de Bouc-Bel-Air pour un spectacle qui aura lieu le samedi 23 novembre 2024 à 20h30 à l'Espace Sévigné à Lambesc.

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé : « Pages symphoniques pour orchestre, les plus grands classiques » avec L'Ecole de Musique de Bouc-Bel-Air domiciliée Place des Marronniers, 13320 Bouc-Bel-Air pour un montant total de 500 € TTC
La représentation aura lieu le samedi 23 novembre 2024.

Article 2.- Le contrat de cession est consenti pour un montant total net de 500 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 16/10/2024,

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Pour le Maire empêché
Par délégation,
La Première Adjointe,
Claire BLANC



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr